



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

Direction régionale de
l'environnement
de l'aménagement et du logement
Alsace

Strasbourg, le 8 février 2013

Unité territoriale du Bas-Rhin

Courrier sortant :

UT67S2012-521

Affaire suivie par :

françois.villerez@developpement-durable.gouv.fr

Tél. 03 88 18 03 08 61 – Fax : 03 88 13 06 80

Monsieur,

Je prends acte de vos courriers du 10 février 2011 et du 26 novembre 2012 par lesquels vous décrivez les travaux réalisés sur les deux pipelines, mis hors service en 1984, entre le site de Drusenheim-Herrlisheim et la chambre à vannes de La Wantzenau.

Je considère que vous avez ainsi pris les dispositions adaptées à ce jour pour maîtriser les risques et inconvénients résiduels induits par cet équipement.

Je proposerai à la direction départementale des territoires d'effectuer un « porter à connaissance » des contraintes rémanentes à l'intention des maires concernés.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Directeur régional,
Le Chef du service risques technologiques

po

François ROUSSEAU

Raffinerie de Strasbourg
24, cours Michelets
92800 PUTEAUX

A l'intention de M. Bertaud

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Alsace
2, route d'Oberhausbergen BP 81005 / F 67070 STRASBOURG
8h30-12h00 / 13h30-17h00 - Tram A-D ou bus 17-19 La Rotonde
Tel : 03 88 13 05 00 - site internet: <http://www.alsace.developpement-durable.gouv.fr>